

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 7 & 9 route des champs Fourgons 92230 GENNEVILLIE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant *

				Exercice N clos le,				N-1												
				3	1	1	2	2	0	1	1	3	1	1	2	2	0	1	0	
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net										
				1		2		3		4										
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				AC														
	Frais de développement *	CX				CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 670	AG		10 670														
	Fonds commercial (1)	AH		AI																
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK																
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM																
	Terrains	AN		AO																
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ																
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	63 282	AS		40 914		22 368		33 731										
	Autres immobilisations corporelles	AT	772 729	AU		499 310		273 419		348 543										
	Immobilisations en cours	AV		AW																
	Avances et acomptes	AX		AY																
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT																
	Autres participations	CU	64 000	CV		64 000														
	Créances rattachées à des participations	BB		BC																
	Autres titres immobilisés	BD		BE																
	Prêts	BF		BG																
	Autres immobilisations financières *	BH	155 118	BI		155 118		154 846												
TOTAL (II)	BJ	1 065 799	BK		550 894		514 905		537 121											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM															
		En cours de production de biens	BN		BO															
		En cours de production de services	BP		BQ															
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS															
		Marchandises	BT	6 464 257	BU		1 728 626		4 735 631		4 467 551									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 749	BW		2 749		350 878											
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	246 300	BY		246 300		126 359											
		Autres créances (3)	BZ	410 972	CA		410 972		62 767											
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC															
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE														
Disponibilités	CF		768 392	CG		768 392		2 497 516												
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 020	CI		18 020		19 210												
	TOTAL (III)	CJ	7 910 689	CK		1 728 626		6 182 064		7 524 280										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
Écart de conversion actif *	CN	135					135		19 886											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 976 624	IA		2 279 520		6 697 104		8 081 287											
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP				(3) Part à plus d'un an :		CR		162 817									
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :				Créances :													

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000...)	DA	1 600 000	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	4 607 434	4 497 767	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(478 321)	429 667	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 889 113	6 687 434	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	77 635	107 386	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	77 635	107 386	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		495 800	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	38 027	25 721	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 937	244 543	
	Dettes fiscales et sociales	DY	351 186	369 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	943	8 328	
Compte régul.	EB	180 263	142 693		
TOTAL (IV)	EC	730 356	1 286 466		
Écarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 697 104	8 081 287		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	692 329	1 260 746		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		495 800		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 368 387	FB	4 020 748	FC	7 389 135	7 463 903
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG	12 377	FH	14 847	FI	27 224	15 454
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 380 764	FK	4 035 595	FL	7 416 359	7 479 357
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	284 292	420 848	
	Autres produits (1) (11)				FQ	459	227	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	7 701 110	7 900 432	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	5 734 047	3 588 171	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(773 680)	390 436	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	7 924	15 266	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 041 802	1 221 469	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	143 592	157 493	
	Salaires et traitements*				FY	1 062 858	1 100 015	
	Charges sociales (10)				FZ	417 114	425 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	91 273	96 191
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	769 000	86 813
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	2 135	869	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8 496 065	7 082 547		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(794 955)	817 885		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	126 769	30 515	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	19 886	1 090	
	Différences positives de change				GN	49 663	53 524	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	196 318	85 129		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	135	19 886	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 043	1 128	
	Différences négatives de change				GS	54 306	20 701	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	61 484	41 715	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	134 834	43 413		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(660 121)	861 298		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONALNéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 438		1 808
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 438		6 808
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 727		8 070
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			9 819
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			87 500
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 727		105 389
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 711		(98 581)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(165 089)		333 051
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 916 865		7 992 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 395 187		7 562 703
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(478 321)		429 667
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	53 175		60 940
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 891		19 854
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Amendes et pénalités		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		2 727			
Autres produits exceptionnels				9 438	
Reprise de provisions sur charges exceptionnelles				10 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.										TOTAL I		1		2		3					
CORPORELLES										TOTAL II		10 670		KE		KF					
FINANCIÈRES										TOTAL III		831 226		LO		LP					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		996 742		ØH		ØJ					
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL																Néant <input type="checkbox"/> *					
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		10 670		KE		KF			
Terrains										KG				KH		KI					
Constructions										KJ				KK		KL					
Sur sol propre										L9											
Sur sol d'autrui										M1				KN		KO					
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										M2				KQ		KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		63 282		KT		KU					
Autres immobilisations corporelles										KV		594 171		KW		KX					
Matériel de transport *										KY		66 300		KZ		LA					
Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		107 473		LC		LD					
Emballages récupérables et divers *										LE				LF		LG					
Immobilisations corporelles en cours										LH				LI		LJ					
Avances et acomptes										LK				LL		LM					
TOTAL III										LN		831 226		LO		LP					
Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M		8T					
Autres participations										8U				8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P				1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		154 846		1U		1V					
TOTAL IV										LQ		154 846		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		996 742		ØH		ØJ					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.										TOTAL I		1		2		3		4			
CORPORELLES										TOTAL II		10 670		LW		1X					
FINANCIÈRES										TOTAL III		836 011		NH		NI					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - <http://www.sage.fr>

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SIMO INTERNATIONAL	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	10 670	PF		PG		PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 551	QA	11 364	QB	0	QC	40 914
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	306 143	QE	58 960	QF	0	QG	365 103
	Matériel de transport	QH	27 773	QI	13 260	QJ	0	QK	41 033
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 485	QM	7 689	QN	0	QO	93 173
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	448 952	QV	91 273	QW		QX	540 224
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	459 622	ØP	91 273	ØQ		ØR	550 894

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ	
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)			

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France – http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/>		*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	155 118	UV		UW	155 118			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	246 300		246 300					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	6 686		6 686					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	370 362		207 545		162 817			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	20 498		20 498					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	10 241		10 241					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 185		3 185					
	Charges constatées d'avance				VS	18 020		18 020					
	TOTAUX				VT	830 410	VU	512 475	VV	317 935			
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	159 937		159 937						
Personnel et comptes rattachés				8C	121 687		121 687						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	166 722		166 722						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	51 042		51 042						
Obligations cautionnées				VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	11 735		11 735						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	943		943						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	180 263		180 263						
TOTAUX				VY	692 329	VZ	692 329						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
								3	1	1	2	2	0	1	1
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	9 300		XC	17 222			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 922		XD				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *											WE	14 386		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf tableau 2067-BIS-SD)											XF			
	Amendes et pénalités (nature :)											XF	2 727		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											XF	(2 272)		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIMES DIMISSION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								18				
			- imposées aux taux de 0 %								ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	73 061		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8			WR	105 124		
						TOTAL I				WR	105 124				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	478 321		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	36 817			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			- imposées au taux de 0 %								WH				
			- imposées au taux de 19 %								WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											16				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY				
Majoration d'amortissement*											XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5				
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT				
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	162 817	XG	162 952		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						XH	678 090		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				XI				XI					
		déficit (II moins I)								XJ	572 966				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)											ZL	488 450			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	84 516			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	84 516
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	84 516

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	91 611
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	135	8Y
			19 886
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	4 496	9L
			4 838
C3S (Organic)	9M	9 755	9N
			12 093
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	14 386	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	2 272
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										ØC					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										ØD	429 667				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) {										ØE					
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)															
	TOTAL I										ØF	429 667				
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale										ZB					
	- Autres réserves										ZD	109 667				
	Dividendes										ZE	320 000				
	Autres répartitions										ZF					
	Report à nouveau										ZG					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	429 667				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	20 396	35 603			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	399 585	390 460			
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	123 738	146 589			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	11 151	24 121			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	486 932	624 697			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 041 802	1 221 469			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	39 680	58 883			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	103 912	98 610			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	143 592	157 493			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	648 611	652 178			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	384 849	326 041			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011)*										ØB	999 105	1 075 008			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS					
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 1)										YP	30	31			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	1		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL
											Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO
											Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG										Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	N°SIRET de la société mère		JJ

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 1 .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 1 .*.	

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2012

 Formulaire obligatoire
 (article 53A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2012

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01.01.2011..... et clos le : 31.12.2011.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	7 389 135
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	27 224
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	459
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 891
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	7 437 708
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 734 047
Variation de stocks (marchandises)	OO	(773 680)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 924
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	648 457
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 979
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 135
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	5 620 862
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 1 816 846
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

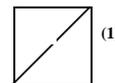
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3200000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE
 Nom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000
 Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT
 Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE
 Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200
 Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays FR
 Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT
 Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	SPACE MARKET	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 0 5 0 5 3 2 0	% de détention	80		
Adresse :	N° 7ET9	Voie	ROUTE DES CHAMPS FOURGONS	Code Postal	92230	Commune	GENNEVILLIERS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Sage France - http://www.sage.fr

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

AGREMENT DGFIP C5112.11012

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065
(2012)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012011

et clos le 31122011

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
177 AVENUE GABRIEL PERI BP 219
92237 GENNEVILLIERS CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SIMO INTERNATIONAL
7 route des champs Fourgons

Identification du destinataire

92230 GENNEVILLIERS France

9210501 Insp., IFU	313492 N° dossier	33169266500069 N° Siret
-----------------------	----------------------	----------------------------

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMMERCE DE GROS D'HABILLEMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B)	84 516
--------------------------	--	----------------------	------------------------------------	----------------------	---	--------

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)	<input type="text"/>			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	<input type="text"/>	Plus-values exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	<input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Zones franche Corse <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	<input type="text"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066	<input type="text"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €HT).

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À GENNEVILLIERS, le 27042012

Signature et qualité du déclarant M COHEN YANNE
RESP. COMPTABLE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice **SIMO INTERNATIONAL** 31122011

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M GORAL PRESIDENT DU DIRECTOIRE	P			
HYUNDAI	Mise à la disposition du person	P			

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 7 & 9 route des champs Fourgons 92230 GENNEVILLIE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant *

				Exercice N clos le,				N-1											
				3	1	1	2	2	0	1	1	3	1	1	2	2	0	1	0
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net											
		1		2		3		4											
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC															
	Frais de développement *	CX		CQ															
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 670	AG	10 670														
	Fonds commercial (1)	AH		AI															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM															
	Terrains	AN		AO															
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	63 282	AS	40 914			22 368									33 731		
	Autres immobilisations corporelles	AT	772 729	AU	499 310			273 419									348 543		
	Immobilisations en cours	AV		AW															
	Avances et acomptes	AX		AY															
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT															
	Autres participations	CU	64 000	CV				64 000											
	Créances rattachées à des participations	BB		BC															
	Autres titres immobilisés	BD		BE															
	Prêts	BF		BG															
	Autres immobilisations financières *	BH	155 118	BI				155 118										154 846	
TOTAL (II)	BJ	1 065 799	BK	550 894			514 905										537 121		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM														
		En cours de production de biens	BN		BO														
		En cours de production de services	BP		BQ														
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS														
	Marchandises	BT	6 464 257	BU	1 728 626			4 735 631										4 467 551	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 749	BW				2 749										350 878	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	246 300	BY				246 300										126 359
		Autres créances (3)	BZ	410 972	CA				410 972										62 767
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC														
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE														
Disponibilités		CF	768 392	CG				768 392										2 497 516	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 020	CI				18 020										19 210	
	TOTAL (III)	CJ	7 910 689	CK	1 728 626			6 182 064										7 524 280	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écart de conversion actif *	CN	135					135										19 886		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 976 624	IA	2 279 520			6 697 104											8 081 287	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP					(3) Part à plus d'un an :	CR									162 817	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :					Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000...)	DA	1 600 000	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	4 607 434	4 497 767	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(478 321)	429 667	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 889 113	6 687 434	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	77 635	107 386	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	77 635	107 386	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		495 800	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	38 027	25 721	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 937	244 543	
	Dettes fiscales et sociales	DY	351 186	369 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	943	8 328	
Compte régul.	EB	180 263	142 693		
TOTAL (IV)	EC	730 356	1 286 466		
Écarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 697 104	8 081 287		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	692 329	1 260 746		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		495 800		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 368 387	FB	4 020 748	FC	7 389 135	7 463 903	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG	12 377	FH	14 847	FI	27 224	15 454	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 380 764	FK	4 035 595	FL	7 416 359	7 479 357	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	284 292	420 848	
	Autres produits (1) (11)					FQ	459	227	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 701 110	7 900 432
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 734 047	3 588 171	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(773 680)	390 436	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 924	15 266	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 041 802	1 221 469	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	143 592	157 493	
	Salaires et traitements*					FY	1 062 858	1 100 015	
	Charges sociales (10)					FZ	417 114	425 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	91 273	96 191
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	769 000	86 813
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	2 135	869		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 496 065	7 082 547	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(794 955)	817 885	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	126 769	30 515	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	19 886	1 090	
	Différences positives de change					GN	49 663	53 524	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	196 318	85 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	135	19 886	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 043	1 128	
	Différences négatives de change					GS	54 306	20 701	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	61 484	41 715	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	134 834	43 413	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(660 121)	861 298	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONALNéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 438		1 808
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 438		6 808
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 727		8 070
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			9 819
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			87 500
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 727		105 389
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 711		(98 581)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(165 089)		333 051
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 916 865		7 992 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 395 187		7 562 703
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(478 321)		429 667
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	53 175		60 940
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 891		19 854
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Amendes et pénalités		2 727		
	Autres produits exceptionnels				9 438
Reprise de provisions sur charges exceptionnelles					10 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL												1		2		3			
INCORP.										TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		10 670		KE			
CORPORELLES										TOTAL III		LN		831 226		LP			
FINANCIÈRES										TOTAL IV		LQ		154 846		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		996 742		ØH		ØJ			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.										TOTAL I		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		10 670		1X			
CORPORELLES										TOTAL III		NG		836 011		NI			
FINANCIÈRES										TOTAL IV		NJ		219 118		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		1 065 799		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SIMO INTERNATIONAL	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	10 670	PF		PG		PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 551	QA	11 364	QB	0	QC	40 914
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	306 143	QE	58 960	QF	0	QG	365 103
	Matériel de transport	QH	27 773	QI	13 260	QJ	0	QK	41 033
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 485	QM	7 689	QN	0	QO	93 173
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	448 952	QV	91 273	QW		QX	540 224
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	459 622	ØP	91 273	ØQ		ØR	550 894

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						
Total général non ventilé (NS + NT + NU)													
Total général non ventilé (NW - NY)													

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T 19 886	4U 135	4V 19 886	4W 135
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 87 500	5W	5X 10 000	5Y 77 500	
TOTAL II	5Z 107 386	TV 135	TW 29 886	TX 77 635	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N 1 223 027	6P 769 000	6R 263 401	6S 1 728 626
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 1 223 027	TY 769 000	TZ 263 401	UA 1 728 626
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 1 330 413	UB 769 136	UC 293 287	UD 1 806 261
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE 769 000	UF 263 401		
		UG 135	UH 19 886		
		UJ	UK 10 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage France – http://www.sage.fr 2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	155 118	UV		UW	155 118				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	246 300		246 300						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	6 686		6 686						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	370 362		207 545		162 817				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 498		20 498						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	10 241		10 241						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 185		3 185						
	Charges constatées d'avance			VS	18 020		18 020						
	TOTAUX			VT	830 410	VU	512 475	VV	317 935				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	159 937		159 937							
Personnel et comptes rattachés			8C	121 687		121 687							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	166 722		166 722							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	51 042		51 042							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 735		11 735							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	943		943							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	180 263		180 263							
TOTAUX			VY	692 329	VZ	692 329							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
								3	1	1	2	2	0	1	1		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	9 300		XE	17 222					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 922								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *											WI	14 386				
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf tableau 2067-BIS-SD)											XX					
	Amendes et pénalités (nature :)											WJ	2 727				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	(2 272)				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIMES DIMISSION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								18						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	73 061				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8								
								TOTAL I		WR	105 124						
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	36 817					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV						
			- imposées au taux de 0 %								WH						
			- imposées au taux de 19 %								WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW						
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											16						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A				XA					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY						
Majoration d'amortissement*											XD						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5		
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6			Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT		
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	162 817		XG	162 952			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)										XI					
		déficit (II moins I)										XJ	572 966				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)											ZL	488 450					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	84 516				

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	84	516
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	84	516

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	91	611

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	135	8Y 19 886
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	4 496	9L 4 838
C3S (Organic)	9M	9 755	9N 12 093
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 14 386	YO 36 817
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	2 272
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)														
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										ØC			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										ØD	429 667		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) {													
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										ØE			
	TOTAL I										ØF	429 667		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale										ZB			
	- Autres réserves										ZD	109 667		
	Dividendes										ZE	320 000		
	Autres répartitions										ZF			
	Report à nouveau										ZG			
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	429 667		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	20 396	35 603	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	399 585	390 460	
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	123 738	146 589	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	11 151	24 121	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	486 932	624 697	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 041 802	1 221 469	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	39 680	58 883	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	103 912	98 610	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	143 592	157 493	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	648 611	652 178	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	384 849	326 041	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011)*										ØB	999 105	1 075 008	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 1)										YP	30	31	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	1
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL	
											Plus-values à 19% JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO	
											Plus-values à 19% JP		Imputations JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG										Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH		N°SIRET de la société mère JJ	

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2012

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01.01.2011..... et clos le : 31.12.2011.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	7 389 135
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	27 224
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	459
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 891
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	7 437 708
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 734 047
Variation de stocks (marchandises)	OO	(773 680)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 924
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	648 457
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 979
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 135
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	5 620 862
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 1 816 846
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

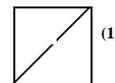
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2012

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 1

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3200000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE
 Nom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000
 Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT
 Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE
 Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200
 Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays FR
 Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT
 Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage France - http://www.sage.fr

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	SAS	Dénomination	SPACE MARKET	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 0 5 0 5 3 2 0	% de détention	80		
Adresse :	N° 7ET9	Voie	ROUTE DES CHAMPS FOURGONS	Code Postal	92230	Commune	GENNEVILLIERS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 7 & 9 route des champs Fourgons 92230 GENNEVILLIE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant *

				Exercice N clos le,				N-1											
				3	1	1	2	2	0	1	1	3	1	1	2	2	0	1	0
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net									
				1		2		3		4									
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB																	
	Frais de développement *	CX																	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		10 670		10 670													
	Fonds commercial (1)	AH																	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ																	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																	
	Terrains	AN																	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP																	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		63 282		40 914		22 368		33 731									
	Autres immobilisations corporelles	AT		772 729		499 310		273 419		348 543									
	Immobilisations en cours	AV																	
	Avances et acomptes	AX																	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																	
	Autres participations	CU		64 000				64 000											
	Créances rattachées à des participations	BB																	
	Autres titres immobilisés	BD																	
	Prêts	BF																	
	Autres immobilisations financières *	BH		155 118				155 118		154 846									
TOTAL (II)	BJ		1 065 799		550 894		514 905		537 121										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL																
		En cours de production de biens	BN																
		En cours de production de services	BP																
		Produits intermédiaires et finis	BR																
	Marchandises	BT		6 464 257		1 728 626		4 735 631		4 467 551									
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		2 749				2 749		350 878									
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		246 300				246 300		126 359								
		Autres créances (3)	BZ		410 972				410 972		62 767								
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB																
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD																
Disponibilités		CF		768 392				768 392		2 497 516									
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		18 020				18 020		19 210									
	TOTAL (III)	CJ		7 910 689		1 728 626		6 182 064		7 524 280									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écart de conversion actif *	CN		135				135		19 886										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		8 976 624		2 279 520		6 697 104		8 081 287										
Renvois : (1) Dont droit au bail :																			
					(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					(3) Part à plus d'un an :	CR						162 817		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				Stocks :					Créances :									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000...)	DA	1 600 000	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	4 607 434	4 497 767	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(478 321)	429 667	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 889 113	6 687 434	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	77 635	107 386	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	77 635	107 386	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		495 800	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	38 027	25 721	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 937	244 543	
	Dettes fiscales et sociales	DY	351 186	369 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	943	8 328	
Compte régul.	EB	180 263	142 693		
TOTAL (IV)	EC	730 356	1 286 466		
Écarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 697 104	8 081 287		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	692 329	1 260 746		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		495 800		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 368 387	FB	4 020 748	FC	7 389 135	7 463 903	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG	12 377	FH	14 847	FI	27 224	15 454	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 380 764	FK	4 035 595	FL	7 416 359	7 479 357	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	284 292	420 848	
	Autres produits (1) (11)					FQ	459	227	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 701 110	7 900 432
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 734 047	3 588 171	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(773 680)	390 436	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 924	15 266	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 041 802	1 221 469	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	143 592	157 493	
	Salaires et traitements*					FY	1 062 858	1 100 015	
	Charges sociales (10)					FZ	417 114	425 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	91 273	96 191
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	769 000	86 813
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	2 135	869
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 496 065	7 082 547	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(794 955)	817 885	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	126 769	30 515	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	19 886	1 090	
	Différences positives de change					GN	49 663	53 524	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	196 318	85 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	135	19 886	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 043	1 128	
	Différences négatives de change					GS	54 306	20 701	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	61 484	41 715	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	134 834	43 413	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(660 121)	861 298	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 438		1 808
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 438		6 808
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 727		8 070
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			9 819
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			87 500
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 727		105 389
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 711		(98 581)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(165 089)		333 051
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 916 865		7 992 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 395 187		7 562 703
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(478 321)		429 667
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	53 175		60 940
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 891		19 854
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Amendes et pénalités			2 727		
Autres produits exceptionnels					9 438
Reprise de provisions sur charges exceptionnelles					10 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général des
impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL												1		2		3		Néant <input type="checkbox"/> *	
INCORP.										TOTAL I		CZ		D8		D9			
Frais d'établissement et de développement																			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		10 670		KE		KF	
CORPORELLES										KG		KH		KI		KJ		KL	
Terrains																			
Constructions										L9		KJ		KK		KM		KN	
Sur sol propre										Dont Composants									
Sur sol d'autrui										Dont Composants		M1		KM		KN		KO	
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants		M2		KP		KQ		KR	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3		KS		63 282		KT	
Autres immobilisations corporelles												KV		594 171		KW		KX	
Installations générales, agencements, aménagements divers *																			
Matériel de transport *												KY		66 300		KZ		LA	
Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		107 473		LC		LD	
Emballages récupérables et divers *												LE				LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours										LH		LI				LJ			
Avances et acomptes										LK		LL				LM			
TOTAL III										LN		831 226		LO		LP		4 785	
FINANCIÈRES										8G		8M		8T		8U		8V	
Participations évaluées par mise en équivalence																			
Autres participations										8U		8V		8W		64 000		8X	
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S		1T		1U	
Prêts et autres immobilisations financières										1T		154 846		1U		272		1V	
TOTAL IV										LQ		154 846		LR		64 272		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		996 742		ØH		ØI		69 057	
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.										TOTAL I		CØ		DØ		D7			
Frais d'établissement et de développement										IN									
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		10 670		1X			
CORPORELLES										IP		LX		LY		LZ			
Terrains																			
Constructions										IQ		MA		MB		MC			
Sur sol propre																			
Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF			
Inst. gales, agencés et am. des constructions										IS		MG		MH		MI			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		63 282		ML			
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		594 171		MO			
Inst. gales, agencés, aménagements divers																			
Matériel de transport										IV		MP		66 300		MR			
Matériel de bureau et mobilier informatique										IW		MS		112 258		MU			
Emballages récupérables et divers*										IX		MV				MX			
Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF			
TOTAL III										IY		NG		836 011		NI			
FINANCIÈRES										IZ		ØU		M7		ØW			
Participations évaluées par mise en équivalence																			
Autres participations										IØ		ØX		ØY		64 000			
Autres titres immobilisés										1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										12		2E		2F		155 118			
TOTAL IV										13		NJ		NK		219 118			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14		ØK		ØL		1 065 799			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SIMO INTERNATIONAL	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	10 670	PF		PG		PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 551	QA	11 364	QB	0	QC	40 914
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	306 143	QE	58 960	QF	0	QG	365 103
	Matériel de transport	QH	27 773	QI	13 260	QJ	0	QK	41 033
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 485	QM	7 689	QN	0	QO	93 173
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	448 952	QV	91 273	QW		QX	540 224
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	459 622	ØP	91 273	ØQ		ØR	550 894

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						
Total général non ventilé (NS + NT + NU)													
Total général non ventilé (NW - NY)													

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	19 886	4U	135	4V	19 886	4W	135
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	87 500	5W	10 000	5Y	77 500			
TOTAL II	5Z	107 386	TV	135	TW	29 886	TX	77 635	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	1 223 027	6P	769 000	6R	263 401	6S	1 728 626
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	1 223 027	TY	769 000	TZ	263 401	UA	1 728 626
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 330 413	UB	769 136	UC	293 287	UD	1 806 261
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	769 000	UF	263 401			
			UG	135	UH	19 886			
			UJ		UK	10 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/>		*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	155 118	UV		UW	155 118			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	246 300		246 300					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	6 686		6 686					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	370 362		207 545		162 817			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	20 498		20 498					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	10 241		10 241					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 185		3 185					
	Charges constatées d'avance				VS	18 020		18 020					
	TOTAUX				VT	830 410	VU	512 475	VV	317 935			
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	159 937		159 937						
Personnel et comptes rattachés				8C	121 687		121 687						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	166 722		166 722						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	51 042		51 042						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	11 735		11 735						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	943		943						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	180 263		180 263						
TOTAUX				VY	692 329	VZ	692 329						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
								3	1	1	2	2	0	1	1
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	9 300		XC	17 222			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 922						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *											WI	14 386		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf tableau 2067-BIS-SD)											XX			
	Amendes et pénalités (nature :)											WJ	2 727		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	(2 272)		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIMES DIMISSION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								18				
			- imposées aux taux de 0 %								ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	73 061		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8						
TOTAL I											WR	105 124			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	478 321		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	36 817			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			- imposées au taux de 0 %								WH				
			- imposées au taux de 19 %								WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											16				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A				XA			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY				
Majoration d'amortissement*											XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5				
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT				
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	162 817	XG	162 952		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						XH	678 090		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)						XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	488 450				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO	84 516		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	84	516
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	84	516

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	91	611

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	135	8Y 19 886
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	4 496	9L 4 838
C3S (Organic)	9M	9 755	9N 12 093
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	14 386	YO 36 817
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	2 272
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise										SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/> *		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie																		ØC			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie																		ØD		429 667	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)																					
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)																		ØE			
	TOTAL I																		ØF		429 667	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves																		ZB			
	- Réserve légale																		ZD		109 667	
	- Autres réserves																		ZE		320 000	
	Dividendes																		ZF			
	Autres répartitions																		ZG			
Report à nouveau																		ZH		429 667		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)																		TOTAL II		429 667		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7)										YQ											
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR											
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS											
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT		20 396		35 603							
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8)										XQ		399 585		390 460							
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU											
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		123 738		146 589							
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		11 151		24 121							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST		486 932		624 697							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		1 041 802		1 221 469							
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW		39 680		58 883							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z		103 912		98 610							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX		143 592		157 493							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY		648 611		652 178							
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		384 849		326 041							
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011)*										ØB		999 105		1 075 008							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS											
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 1)										YP		30		31							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%		%							
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR 1											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
											Plus-values à 19% JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
											Plus-values à 19% JP		Imputations JF									
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG										Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH		N°SIRET de la société mère JJ									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩	(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="radio"/> ou 16 % <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) <input type="radio"/> *	

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2012

 Formulaire obligatoire
 (article 53A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01.01.2011 et clos le : 31.12.2011		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	7 389 135
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	27 224
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	459
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 891
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	7 437 708
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 734 047
Variation de stocks (marchandises)	OO	(773 680)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 924
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	648 457
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 979
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 135
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	5 620 862
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 1 816 846
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

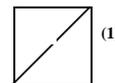
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3200000
---	----	--	--	----	---------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000

Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE

Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200

Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays FR

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

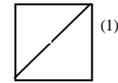
Sage France - http://www.sage.fr

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9 route des champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	SPACE MARKET	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 0 5 0 5 3 2 0	% de détention	80		
Adresse :	N° 7ET9	Voie	ROUTE DES CHAMPS FOURGONS	Code Postal	92230	Commune	GENNEVILLIERS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Sage France - http://www.sage.fr

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

AGREMENT DGFIP C5112.11012

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065
(2012)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012011

et clos le 31122011

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
177 AVENUE GABRIEL PERI BP 219
92237 GENNEVILLIERS CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SIMO INTERNATIONAL
7 route des champs Fourgons

Identification du destinataire

92230 GENNEVILLIERS France

9210501 Insp., IFU	313492 N° dossier	33169266500069 N° Siret
-----------------------	----------------------	----------------------------

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMMERCE DE GROS D'HABILLEMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B)	84 516
--------------------------	--	----------------------	------------------------------------	----------------------	---	--------

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)	<input type="text"/>			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	<input type="text"/>	Plus-values exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	<input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zones franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	<input type="text"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066	<input type="text"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €HT).

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À GENNEVILLIERS, le 27042012

Signature et qualité du déclarant M COHEN YANNE
RESP. COMPTABLE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice **SIMO INTERNATIONAL** 31122011

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M GORAL PRESIDENT DU DIRECTOIRE	P			
HYUNDAI	Mise à la disposition du person	P			

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	<input type="text"/>
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A <i>bis</i>).	
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET